



## **APPEL A PROJETS PREVENTION-PROMOTION DE LA SANTE 2016**

**Date limite de dépôt : vendredi 08 juillet 2016**

### **ANNEXE N° 1**

---

#### **Contexte :**

La politique volontariste que la Collectivité Territoriale de Corse entend poursuivre en matière de santé place l'égal accès à la prévention et aux soins pour tous sur l'ensemble du territoire parmi les priorités de son action. La démarche est par ailleurs facilitée par les leviers dont dispose la Région pour agir sur certaines thématiques de par les compétences très larges dont elle dispose.

Le développement de la prévention et de l'éducation thérapeutique des patients conditionnent en effet fortement, en amont comme en aval, la fluidité du parcours de prise en charge sanitaire et médico-sociale de la population.

La Collectivité Territoriale de Corse souhaite contribuer au développement d'un volet prévention et promotion de la santé publique destiné à compléter et à impulser les actions des principaux partenaires investis sur ce champ en région.

Cette complémentarité est recherchée tant sur la nature des actions développées que sur les financements accordés. Par ailleurs, cette démarche vise à rendre les politiques de prévention plus lisibles pour les porteurs de projets.

A ce titre, l'appel à projets « Prévention et Promotion de la Santé » est reconduit pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive.

Plusieurs thématiques sont intégrées pour tenir compte de l'exposition aux conduites à risque durant l'adolescence : addictions, insuffisance des comportements de prévention dans le cadre de la sexualité, accidents. Le besoin de mener des actions ciblées en direction d'un public plus vulnérable constitue donc un enjeu majeur visant à garantir une meilleure protection de la santé des jeunes pour « être bien dans son corps et dans sa tête ». De plus, ces derniers seront d'autant plus réceptifs aux actions de prévention qu'ils en auront été destinataires dès l'enfance. C'est pour cette raison qu'une priorité est donnée aux démarches qui seront initiées pour les plus jeunes.

**Objet de l'appel à projets :** Faire émerger des projets de prévention et de promotion de la santé sur les thématiques identifiées reposant sur :

- ✓ **une offre de prévention ciblée et coordonnée sur des problématiques de santé régionales et micro régionales** en impliquant autant que possible dans la démarche des équipes opérationnelles, des professionnels, des usagers ;
- ✓ **une mutualisation des actions afin d'éviter la mise en place d'actions redondantes ou inopérantes.** Les projets doivent s'appuyer sur les dynamiques déjà en place si elles existent dans le respect des prérogatives et des modes de fonctionnement de chacun. Les acteurs veillent ainsi à définir le cadre de leurs interventions en lien avec les partenaires, à travailler en synergie avec les autres intervenants et à participer à la capitalisation des savoir-faire ;
- ✓ **un maillage et un ancrage territorial** en veillant à l'articulation avec les contrats locaux de santé (CLS) sur les territoires où ils existent.

#### **Thématiques régionales :**

Ces thématiques traduisent les axes prioritaires sur lesquels la région souhaite intervenir :

- ✓ **Nutrition, Santé et activité physique :**
- ✓ **Les addictions : en particulier drogue, tabac et alcool ;**
- ✓ **Cancers : Améliorer l'accès aux dépistages de cancers tels que le cancer du sein, colorectal, du col de l'utérus et de la peau ;**
- ✓ **La prévention des maladies cardiovasculaires et des maladies chroniques type diabète, asthme, insuffisance rénale chronique ;**
- ✓ **L'éducation thérapeutique des patients ;**
- ✓ **Les actions de santé en direction des séniors : Favoriser le bien vieillir ;**
- ✓ **La détection des troubles autistiques et dys dès le plus jeune âge.**
- ✓ **La Santé des Jeunes (12/25 ans) axée sur :**
  - Le développement d'actions de prévention sur les conduites à risque et les addictions ;
  - La promotion d'une vie affective et sexuelle respectueuse et épanouissante ;
  - La promotion de comportements favorables à la santé et l'accès aux soins ;
  - L'accès à des formations de secourisme grand public.

***Pour les thématiques « Nutrition-santé-activité physique » et « prévention du tabac », les actions s'adressant aux élèves des classes de primaire seront prioritaires.***

### **Porteurs de projets potentiels :**

Organismes publics ou privés à but non lucratif en capacité de mener ce type de projet, de plus d'un an d'existence au moment du dépôt du dossier de candidature et pouvant justifier d'un bilan d'exercice comptable de l'année écoulée.

### **Retrait des dossiers :**

**Dossiers disponibles sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Corse ([www.corse.fr](http://www.corse.fr)) ou à retirer à la Direction du Développement Social, Service de la Santé et de l'Insertion Sociale – Immeuble Castellani- Quartier Saint Joseph – 20090 AJACCIO.**

**Téléphone : 04 20 03 94 79**

**Adresse mail : ([santeinsertionsociale@ct-corse.fr](mailto:santeinsertionsociale@ct-corse.fr))**

### **Dépôt des dossiers et la procédure de sélection :**

***Le dépôt des dossiers est possible***

***jusqu'au 08 juillet 2016***

***(envoi uniquement par courrier)***

### **Procédures d'instruction des projets déposés :**

Les projets donneront lieu à une individualisation en Conseil Exécutif après instruction du Service de la Santé et de l'Insertion Sociale (Direction du Développement Social) conformément aux critères précisés ci-après.

Une analyse croisée des projets avec les différents financeurs sollicités sera effectuée.

### **Critères de sélection des projets :**

Les projets retenus doivent permettre d'établir un lien direct avec les domaines de la prévention et de la promotion de la santé et répondre à une ou plusieurs des thématiques précitées.

Les critères retenus :

- ✓ Cohérence avec la déclinaison des orientations du schéma régional de prévention Corse ;
- ✓ Mise en œuvre d'actions collectives en faisant participer la population ciblée dans la mise en place des projets ;

- ✓ Développement d'une approche globale de santé durable dépassant des actions ponctuelles à visée strictement informative ;
- ✓ Inscription du projet sur un territoire en mobilisant toutes les ressources locales et en particulier les communes et intercommunalités ;
- ✓ Pertinence du calendrier proposé ;
- ✓ Caractère opérationnel et lisible de l'action permettant d'en mesurer directement les effets
- ✓ Adéquation entre la méthodologie proposée et le public visé par l'action ;
- ✓ Nature du partenariat développé avec l'Education Nationale si l'action porte sur un public scolarisé
- ✓ Mobilisation de cofinancements ;

Les actions devront être conduites par des acteurs disposant de compétences et le projet devra décrire les objectifs, la méthode, le calendrier de mise en œuvre ainsi que les moyens humains.

***Les projets relevant de ces thématiques et axés sur des populations identifiées comme socialement fragiles (personnes en situation de précarité, personnes handicapées ...) ou proposant la mobilisation de compétences et/ou méthodes particulières en direction de ces publics, pourront être financés à un taux majoré sous réserve de la cohérence globale de l'action proposée.***

Les financements seront proposés après examen de l'ensemble de ces critères dans la limite du budget autorisé.

#### **Dépenses éligibles :**

- ✓ Fournitures indispensables à la réalisation du projet (sauf articles considérés comme valeurs immobilisées tels que téléviseurs, caméscopes, ordinateurs ... ) ;
- ✓ Rémunération d'intervenants extérieurs ;
- ✓ Frais de transport nécessaires à la réalisation du projet.

#### **Intervention de la Collectivité Territoriale de Corse :**

- 30 à 70 % du coût total des dépenses éligibles au regard des critères indiqués dans l'appel à projets et dans la limite de l'enveloppe annuelle globale affectée aux projets retenus.

Des co-financements sont souhaités, notamment une participation de la structure.

**Un maximum de deux projets par structure porteuse pourra être soutenu sur la durée de l'appel à projets.**

### **Constitution et transmission des pièces :**

Seuls les dossiers complets (dossier de demande de subvention et pièces nécessaires à l'instruction mentionnées en page 2 du dossier) pourront être instruits.

Ils devront être remis **au plus tard le vendredi 08 juillet 2016** (l'original du dossier de demande accompagné de toutes les pièces justificatives) à l'adresse suivante :

**Hôtel de la Collectivité Territoriale de Corse  
Direction du Développement Social  
Service de la Santé et de l'Insertion Sociale  
22, cours Grandval - BP 215  
20187- AJACCIO CEDEX 1**

**Au-delà de cette date, aucun dossier ne sera pris en compte.**

**Attention :** Le dossier de demande de subvention annexé au présent appel à projets concerne uniquement les porteurs de projets associatifs.

**Pour les structures ou organismes publics, il est demandé de renseigner la fiche « DESCRIPTION DE L'ACTION » (annexe n° 2) accompagnée des pièces justificatives suivantes :**

- ✓ Une lettre de demande adressée au Président du Conseil Exécutif de Corse ;
- ✓ La délibération de l'organe statutaire compétent sollicitant l'aide de la Collectivité Territoriale de Corse et approuvant le budget prévisionnel de l'action ;
- ✓ Le budget prévisionnel de l'action accompagné des accords de financements des éventuels co-financeurs (copie des actes d'engagement ou des arrêtés attributifs de subvention) ;
- ✓ Le relevé d'identité bancaire ou postale.

### **Evaluation du projet :**

L'évaluation du projet fait partie intégrante de l'action.

Elle est destinée à recueillir des informations qui permettront d'appréhender la poursuite du projet ou son adaptation.

La procédure retenue est propre à chaque projet et doit permettre de mesurer les résultats obtenus à partir d'indicateurs, de résultats et d'outils identifiés.

Si l'action a déjà été financée et/ou mise en œuvre les années antérieures, les derniers bilans quantitatif et qualitatif et financier du projet seront demandés.

### **Contact :**

Direction du Développement Social - Service de la Santé et de l'Insertion Sociale :

**Nathalia Bartoli - Adresse mail : ([nathalie.bartoli@ct-corse.fr](mailto:nathalie.bartoli@ct-corse.fr))**